

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Herausgeber:** Visarte Schweiz  
**Band:** 114 (2012)  
**Heft:** -: Künstler in Bewegung = Artistes en mouvement = Mobilità degli artisti  
= Artists on the move

**Artikel:** Récits de formalités douanières  
**Autor:** Jobin-Sanglard, Elisabeth  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-623800>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## RÉCITS DE FORMALITÉS DOUANIÈRES

Elisabeth Jobin-Sanglard

En 1995, je devins membre IAPMA (International Association Paper-made Artists, [www.iapma.info](http://www.iapma.info)), pour participer au congrès mondial à Kyoto (Japon), et à l'exposition *Touch Please*, et j'ai vécu un moment de panique au passage de la sécurité à ma rentrée en Suisse, à l'aéroport de Zürich, avec une œuvre de papier de 1m de haut / 70cm de diamètre. Un employé de la sécurité voulait forcer le passage de mon œuvre sous le scanner! Ce n'est qu'au moment où je lui en ai donné la valeur, qu'il a renoncé!

Cette œuvre avait été enregistrée sur un carnet ATA, demandée à la Chambre de commerce de Genève, dont un pourcentage de la valeur avait été bloqué sur un compte, pendant que cette œuvre se trouvait à l'étranger. J'ai encore utilisé ce système avant la signature des bilatérales, lors d'exposition de mes œuvres en France. Mais actuellement, je les apporte moi-même avec ce qu'on appelle un Formata invoice, c'est-à-dire une liste des œuvres et de leur valeur, signée, indiquant que vous êtes vous-même l'artiste créateur des œuvres.

Depuis, à l'aide de la Poste suisse, j'ai envoyé mes œuvres à exposer au Danemark, Slovaquie, Australie, Italie, Hollande, Canada, Belgique, Allemagne, Espagne, Angleterre, Pologne, Ukraine, République de Corée du Sud, France, Bulgarie, Indonésie, avec une déclaration simple de douane, mais en envoi inscrit pour le suivre sur internet, ce qui m'a permis de débloquent mes œuvres, les rares fois qu'elles s'étaient trouvées immobilisées dans des offices de douane étrangers, alors qu'un délai de réception était donné.

L'Office des douanes à Genève m'a appris le travail de transitaire pour *Paper Road Geneva 03*, que j'ai organisée avec 120 œuvres arrivées en Suisse de 23 pays, certaines de grand format, exposées en 12 lieux. Les douaniers m'ont donné les indications pour créer ce qu'on appelle un « pass-avant », sur lequel le préposé à la poste-douane tamponnait chaque envoi arrivé à mon adresse suisse, et que je présentais ensuite lors du renvoi des œuvres aux artistes. Il n'y eu que deux œuvres endommagées, lors d'ouverture pour contrôle aux douanes étrangères!